



L'ARMÉNIE AU PRINTEMPS 2022 : UNE DÉMOCRATIE MARQUÉE PAR LE CONFLIT DU HAUT-KARABAGH

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire d'amitié France - Arménie à Erevan et à Vagharchapat

2 au 6 mai 2022

Du 2 au 6 mai 2022, une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-Arménie, conduite par son président, M. Gilbert-Luc Devinaz, et composée de Mme Valérie Boyer, MM. Joël Guerriau, Pierre Ouzoulias et Mme Brigitte Devésa, s'est rendue à Erevan.

Cette année marque le 30^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la France et l'Arménie après la dissolution de l'Union soviétique et la proclamation d'indépendance. L'histoire entre les deux pays est cependant beaucoup plus ancienne, ainsi que l'a rappelé M. Alain Simonian, Président de l'Assemblée nationale d'Arménie.

Ce déplacement s'est déroulé dans un pays toujours confronté aux séquelles de la défaite de 2020 face à l'Azerbaïdjan. Des manifestations ont alors été organisées par l'opposition appelant à la démission du Premier ministre. Pour ce motif, l'opposition parlementaire a refusé de prendre part aux travaux du Parlement et ne s'est pas associée à l'accueil des sénateurs. La guerre et ses questions non résolues ont été présentes tout au long de leur visite.

I.- Le règlement difficile de la question du Haut-Karabagh

Les conséquences des combats de l'automne 2020 au Haut-Karabagh, ancienne région autonome de l'Azerbaïdjan soviétique qui, majoritairement peuplée d'Arméniens, s'est autoproclamée indépendante en 1991 à la suite de l'organisation d'un référendum, pèsent lourdement sur la société arménienne. La déclaration signée le 9 novembre 2020 par l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Russie, a mis un

terme aux hostilités en entérinant la défaite arménienne. Restent cependant d'importantes questions à régler.

A – Les suites immédiates de la guerre

Il s'agit tout d'abord de sujets d'ordre humanitaire dont, au premier rang, les prisonniers arméniens encore retenus en Azerbaïdjan. Le Président de l'Assemblée nationale, M. Alain Simonian, a appelé la France, dont la médiation a déjà permis le rapatriement de plusieurs détenus, à poursuivre ses efforts pour la libération rapide de tous les prisonniers.



Entretien avec M. Alain Simonian, Président de l'Assemblée nationale (à gauche, M. Vladimir Vardanyan, président du groupe d'amitié Arménie-France)

Les blessés et les morts au combat ont encore affaibli la société arménienne. Parmi eux, figurent beaucoup de jeunes gens, comme l'ont tristement constaté les sénateurs dans un cimetière d'Erevan. Mme Christinné Grigoryan, Défenseuse des droits, leur a décrit la situation matérielle très difficile de familles dont les maris, pères et fils, aujourd'hui morts ou prisonniers, étaient souvent les seules sources de revenus du foyer. Les conséquences

humanitaires de la guerre sont un enjeu majeur pour l'Arménie.

Un autre point sensible réside dans la délimitation de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, essentielle au respect de l'intégrité du territoire arménien et à la sécurité des habitants des zones frontalières. Ce sujet est l'objet des travaux d'une commission bilatérale.

La question de la protection du patrimoine culturel et spirituel arménien dans les territoires sous souveraineté azerbaïdjanaise est un sujet de grande préoccupation des autorités arméniennes qui, à l'instar de Sa Sainteté Garéguine II, Patriarche suprême et catholico de tous les Arméniens, dénoncent des destructions et des dénaturations, notamment de khatchkars (croix de pierre) et d'édifices religieux. Les autorités arméniennes demandent la poursuite des efforts entrepris pour protéger ce patrimoine. L'envoi d'une mission technique de l'UNESCO dans la région reste suspendu à l'accord des parties.

Les autorités arméniennes dénoncent aussi et regrettent un discours de haine et une incitation à l'arménophobie de la part des autorités azerbaïdjanaises, obstacles sérieux au quotidien de la population des territoires karabaghis sous contrôle de l'Azerbaïdjan et à l'essor du Sud-Caucase.

B – Le processus d'un règlement global

La signature d'un traité de paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan apparaît comme une perspective encore lointaine.

Le Groupe de Minsk, créé en 1992 au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour conduire les négociations entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie, et coprésidé par la France, les États-Unis et la Russie, constitue le cadre naturel de son règlement en offrant aux parties les garanties d'un processus multilatéral. Cependant, cette structure est contestée par l'Azerbaïdjan, qui s'attache à la contourner. En outre, la guerre en Ukraine a des prolongements négatifs sur le fonctionnement de la troïka. L'Arménie demande à la France d'être plus active dans ce format. Le Premier ministre, M. Nikol Pachinian, a réaffirmé la volonté de son pays de préserver le rôle du Groupe de Minsk, garant du maintien d'un équilibre entre les parties, et s'applique fermement à y contribuer. Il l'a récemment exprimé lors d'une visite en Russie, a-t-il indiqué aux sénateurs.

La relance du Groupe de Minsk est d'autant plus urgente que doit encore être défini l'avenir du Haut-Karabagh. Des députés arméniens

rencontrés par la délégation appellent à un règlement définitif de la question pour sortir du *statu quo* actuel, fut-il douloureux ; la paix est cruciale pour la région.



Entretien avec M. Nikol Pachinian, Premier ministre (à gauche, M. Gilbert-Luc Devinaz, président du groupe d'amitié France-Arménie)

II.- Une situation régionale complexe

L'Arménie compose, avec l'Azerbaïdjan et la Géorgie, le Sud-Caucase, région marquée par les conflits territoriaux et géographiquement située dans un environnement contraignant.

A – L'ombre tutélaire de la Russie

L'Arménie est alliée à la Russie au sein de l'Organisation du traité de sécurité collective (OTSC). Elle n'a cependant pas bénéficié d'un appui militaire lors des combats de l'automne 2020. Très présente, la Russie, partie à la déclaration du 9 novembre 2020, est aujourd'hui garante de la sécurité des populations des zones frontalières de l'Azerbaïdjan et son influence apparaît ainsi encore renforcée depuis la fin de la guerre des 44 jours au Haut-Karabagh.

L'Arménie entend cependant préserver son indépendance dans une équation très contrainte. Elle s'est ainsi abstenue lors des scrutins sur les résolutions adoptées, les 2 et 24 mars 2022, par l'assemblée générale de l'ONU contre le recours à la force en Ukraine.

B – Un dialogue réamorcé avec la Turquie

L'Arménie est un pays enclavé, partiellement isolé, ses frontières avec l'Azerbaïdjan et la Turquie étant fermées. Cette situation entrave son développement économique et la liberté de circulation de ses ressortissants.

La réouverture de sa frontière avec la Turquie passe par la normalisation de ses relations avec ce pays. Au cours des années passées, plusieurs tentatives en ce sens sont intervenues et des échanges ont été entamés.

Toutes ces initiatives ont été stoppées par la guerre de l'automne 2020 au Haut-Karabagh, la Turquie ayant choisi d'appuyer l'Azerbaïdjan durant les combats. Cependant, l'Arménie s'avère déterminée sur ce dossier, comme l'a clairement exprimé aux sénateurs M. Parouyr Hovhannissyan, vice-ministre des affaires étrangères. Des rencontres ont repris depuis la fin de 2021, ce dialogue demeurant fragile en raison de la proximité entre Ankara et Bakou.

C – Les effets de l'intervention russe en Ukraine

Si Arménie et Ukraine n'ont pas de frontière commune, la guerre qui oppose la Russie à celle-ci provoque, outre le dysfonctionnement du Groupe de Minsk, quelques rares répercussions en Arménie, surtout d'ordre économique jusqu'à présent : les prix augmentent ; la Russie, son premier partenaire commercial, réduit ses achats ; les transferts d'argent de la communauté arménienne installée dans ce pays diminuent. Une importante diaspora (environ 500 000 Arméniens) vit, pour sa part, en Ukraine et jusqu'à présent, peu de réfugiés ont rejoint l'Arménie. Cependant, de nombreux Russes s'y installent, soit afin de contourner les sanctions occidentales, soit du fait qu'ils n'adhèrent pas au discours actuellement prédominant dans leur pays. La délégation sénatoriale a toutefois noté la crainte de ses interlocuteurs que, dans ce contexte, la situation non réglée du Haut-Karabagh soit reléguée à l'arrière-plan.

III.- Un pays en mouvement malgré les difficultés

A – Une démocratie qui résiste

L'Arménie est une République parlementaire. M. Nikol Pachinian, Premier ministre, a rappelé aux sénateurs que son pays a surmonté les difficultés de la guerre de 2020 sans porter atteinte à la nature démocratique du régime.

C'est grâce à celle-ci que, selon lui, le pays a tenu, même si la démocratie arménienne peut être encore approfondie. Des élections législatives anticipées sont intervenues le 20 juin 2021 dans des conditions difficiles ; elles ont toutefois été considérées par les observateurs étrangers comme conformes aux normes internationales. Le Président de la République, M. Vahagn Khatchaturian, a à cet égard souligné que ce scrutin avait démontré la capacité des autorités d'organiser des élections démocratiques dans un pays sorti

vaincu des combats de l'automne précédent. Le peuple leur a alors confirmé son soutien.



Entretien avec M. Vahagn Khatchaturian, Président de la République

B – Une réorganisation territoriale

Un mouvement de regroupement de communes est intervenu au cours des dernières années, ramenant leur nombre de 915 à 79. Selon Mme Diana Gasparyan, maire de Vagharchapat (regroupant la ville d'Etchmiadzine – 60 029 habitants – et le village de Voskehat – 2 850 habitants), ces fusions se sont effectuées pour la plupart sans beaucoup de résistance. Parallèlement, le système électoral a été réformé : le scrutin de liste proportionnel est aujourd'hui en vigueur dans les communes de plus de 4 000 habitants et les maires de ces communes sont désormais élus par les conseillers municipaux (les maires sont élus au suffrage direct dans les petites communes). Par ailleurs, les listes de candidats doivent comporter au moins un tiers de femmes, ce qui a permis d'accroître significativement leur présence dans les conseils municipaux. À cet égard, Mme Diana Gasparyan est la première et la seule maire d'une ville de l'importance de Vagharchapat. Les dernières élections municipales, partielles, ont été organisées le 5 décembre 2021.



Entretien avec Mme Diana Gasparyan, maire de Vagharchapat

C – Un pays qui progresse malgré les incertitudes

La gestion des suites de la guerre ne doit pas freiner la poursuite des projets entamés, les évolutions nécessaires de la société

arménienne ou l'augmentation significative du niveau de vie de la population.

Ainsi, la lutte contre les discriminations est une priorité pour la Défenseure des droits, avec celle contre les violences faites aux femmes et pour leur participation à la prise de décision.

Le combat contre la corruption, engagé en 2018, commence à produire des résultats. Cet effort doit se poursuivre. Les indicateurs économiques sont assez satisfaisants ; ainsi, en 2021, les exportations ont significativement augmenté.

IV.- Une coopération étroite avec la France, mais jugée insuffisante

Les autorités arméniennes ont clairement exprimé aux sénateurs leur souhait d'une présence française renforcée dans leur pays.

A – Un champ économique mieux investi

Les gouvernements arménien et français ont signé, le 9 décembre 2021, une feuille de route économique identifiant les champs d'action et les secteurs prioritaires qui constitueront les axes privilégiés de coopération (énergie, infrastructures, agriculture, santé, numérique, tourisme...). C'est une réponse aux attentes de la partie arménienne.

B – De nouvelles voies pour la coopération décentralisée

Près de trente collectivités locales françaises conduisent des projets en Arménie dans de nombreux secteurs (enseignement, santé, agriculture, tourisme...).

M. Vladimir Vardanyan, président de la commission des lois et président du groupe d'amitié Arménie-France de l'Assemblée nationale, plaide pour un développement de la coopération entre régions françaises et arméniennes. Les 4^e assises de la coopération décentralisée franco-arménienne, qui se dérouleront à Lyon les 29 et 30 juin 2022, permettront d'ajuster et de déployer les projets. C'est le souhait de la maire de Vagharchapat, qui y participera et souhaite élaborer une stratégie touristique pour sa ville, centre spirituel éminent, riche de son patrimoine monumental.

*

L'Arménie est aujourd'hui parvenue à une phase cruciale de son évolution. Sans oublier sa glorieuse histoire et son douloureux passé, elle doit désormais se projeter résolument vers l'avenir pour offrir à son peuple et à sa jeunesse des perspectives mobilisatrices, et poursuivre un développement harmonieux dans une région en paix. C'est d'ailleurs le discours optimiste que tiennent les autorités arméniennes.

Composition de la délégation



M. Gilbert-Luc DEVINAZ
Président du groupe d'amitié
Sénateur du Rhône
(Socialiste, Écologiste et Républicains)



Mme Valérie BOYER
Vice-présidente du groupe d'amitié
Sénatrice des Bouches-du-Rhône
(Les Républicains)



M. Joël GUERRIAU
Vice-président du groupe d'amitié
Sénateur de Loire-Atlantique
(INDEP)



M. Pierre OUZOULIAS
Vice-président du groupe d'amitié
Sénateur des Hauts-de-Seine
(Communiste républicain citoyen et écologiste)



Mme Brigitte DEVÉSA
Membre du groupe d'amitié
Sénatrice des Bouches-du-Rhône
(Union centriste)

Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_641.html